

TYPE d'ANOMALIE	18-19/11	Décision
FDME		FDME
Transmission	-15M brassage PUC 2 - PUC 1 > match joué le 13/11, fdme non transmise au 23/11	Match perdu par pénalité pour PUC 2
LICENCE		LICENCE
Joueur /officiel non qualifié	-13M brassage PUC 1 - Paris HBA 4 > PUC 1, joueurs NQ	match perdu par pénalité pour PUC 1
Joueur non autorisée	-13M brassage PSC 3 - CSMF 3 et CSMF 2 - PHBA 3 > CSMF, un joueur est mentionné sur les 2 fdme. les 2 rencontres ont eu lieu dans 2 gymnases aux mêmes heures. -11 mixte CSMF-PSC 3 et -13F CSMF 1- PSC 2 > CSMF, une joueuse est mentionnée sur les 2 fdme les -11 ont joué le samedi, les -13F le dimanche	Match perdu par pénalité pour CSMF 3 en -13M cf article 95 RG FFHB Match perdu par pénalité pour CSMF en -11 mixte cf article 95 RG FFHB
FORFAIT		
Forfait isolé	-11 Mixte Stade Français - Martigua > Stade Français absente +16F Excellence Bois Colombes - Antony 1B > Antony absente	match perdu par forfait

95 PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

95.1 Participation d'un joueur sur une même semaine de compétition

En championnat national, régional, départemental, les joueurs jouant dans une autre équipe que l'équipe première du lundi au dimanche ne peuvent pas jouer avec l'équipe première pendant ce même laps de temps. Réciproquement, les joueurs évoluant en équipe première du lundi au dimanche ne peuvent pas évoluer dans une autre équipe pendant ce même laps de temps s'ils ont participé à une rencontre officielle de championnat national, régional, départemental sauf disposition particulières (phases finales sur une même journée ou sur un même week-end).

Un joueur pourra disputer sous les couleurs de son club plusieurs rencontres dans une même semaine de compétition (lundi au dimanche), s'il s'agit d'épreuves de nature différente (championnat vs coupe vs tournoi, etc.).

Les dispositions spécifiques applicables aux équipes réserve des clubs dont l'équipe première évolue en LNH (D1 ou D2) sont fixées par l'article 5 du règlement particulier des compétitions nationales.

En cas de méconnaissance des dispositions du présent article le match de niveau de jeu inférieur, ou de catégorie inférieure si niveau équivalent, est donné perdu par pénalité par décision de la COC.